

# Procédure Comité d'Intervention

## Entretiens :

**QUI ?** 2 agents maximum formés émanant du vivier de personnels désignés par le comité d'intervention

**POUR ?** écouter et analyser les sources de problèmes en accompagnant l'administration dans la résolution d'une situation professionnelle difficile dans un délai de 15 jours.

**Comité d'Intervention ?** Le Vice-Président Ressources Humaines, la Direction des Ressources Humaines et la Conseillère de Prévention

